

Annonces Légales

Arrêté 2022-173 fixant la liste des supports habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 en Martinique

En vertu de cet arrêté, le tarif est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

CONSTITUTIONS

FI31423

Par ASSP en date du 28/11/2023, il a été constitué une SAS dénommée :

NORBERTOLIE

Siège social : 2, Tivoli Morne Laurent 97200 FORT-DE-FRANCE Capital : 1000 €
Objet social : La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, l'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location, et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers. Et d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social et à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en favoriser la réalisation, l'extension et le développement à condition toutefois d'en respecter le caractère civil (par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commande, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou en groupement d'intérêt économique ou location de gérance). La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social. Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelle que forme que ce soit les opérations entrant dans son objet social. Président : Mme ODINA Nora Brigitte demeurant 2, Tivoli Morne Laurent 97200 FORT-DE-FRANCE élu pour une durée illimitée Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessible ou les actions sont cessible avec l'accord du président de la société aux tiers Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de FORT DE FRANCE.

FI31428



Sébastien TRIPET et Julien MARRY
Notaires associés
11 Allée des Moulets - Manse des Canigou - 97231 LE ROBERT (Martinique)
Téléphone : +596 69 48 00
Mail : maud9711.marry@notaires.fr
Site Web : www.notaires.fr
Parking gratuit sur place

Du lundi au vendredi de 8H à 11H30 et de 14H à 17H30, sauf mercredi de 8H à 13H

Avis de constitution

Le 6 décembre 2023 il a été constitué une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : NCL

Siège social : LE FRANCOIS (97240), Pointe Courchet

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : CENT EUROS (100,00 EUR).

Objet : l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le premier gérant est Monsieur Charles-Henri CLERC.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de FORT-DE-FRANCE.

Pour avis Le notaire.

MARCHÉ PUBLIC

FI31422



REPUBLIQUEFRANCAISE
Liberté - Egalité- Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU

Le Maire de la Ville du CARBET a ordonné de procéder à la mise à disposition du public du dossier de déclaration de projet n°1 du Plan Local d'Urbanisme du Carbet emportant mise en compatibilité du PLU.

La ville soutient un projet d'envergure de spiritotourisme à l'habitation Lajus : il s'agit de réhabiliter cette habitation localisée à proximité du bourg du Carbet et de relancer l'exploitation agricole et rhumière.

Ce projet intègre également une dimension touristique (restauration, organisation de visites, ...).

A cet effet, le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU sera mis à la disposition du public comme suit :

- Période : du 15 novembre 2023 au 15 décembre 2023
- Lieu : Mairie du Carbet (Accueil)
- Horaires : du lundi au vendredi de 7h à 13h

Madame Delphine BLERALD a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Fort de France, pour mener l'enquête sur les dispositions de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

Le dossier relatif à l'enquête publique et le registre d'enquête publique seront tenu à la disposition du public pendant la durée de l'enquête à l'accueil de la mairie du Carbet aux horaires d'ouverture de la mairie.

Le dossier relatif à l'enquête publique pourra également être consulté sur le site internet de la ville.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Les observations pourront également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur et adressées à la mairie du Carbet à l'adresse suivante : Place Jules Grévy, Le Bourg 97221 LE CARBET.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire du Carbet l'exemplaire du dossier d'enquête, accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Au terme de l'enquête réalisée par délibération l'organe délibérant du conseil municipal pourra approuver la déclaration de projet n°1 du Plan Local d'Urbanisme du Carbet emportant mise en compatibilité du PLU.

Le Carbet, le 19 octobre 2023

Le Maire, Jean-Claude ECANVIL

MARCHÉ PUBLIC

FI31430

COMMUNE DU GROS MORNE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ORGANISME ACHETEUR

COMMUNE DU GROS MORNE

Hôtel de Ville

2 Rue Schoelcher

97213 GROS MORNE

Tél. : 0596 67 50 11

PROCEDURE DE PASSATION

La procédure de passation utilisée est :

l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R.

2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du

Code de la commande publique.

OBJET DE LA CONSULTATION

MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR L'EXHUMATION DE CORPS AU CIMETIERE DU BOURG DU GROS MORNE.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Exhumation dans le cadre d'une procédure de reprise de sépultures en terrains communs au cimetière du Bourg du Gros-Morne.

RETRAIT ET DEPOT DES DOSSIERS

DE CONSULTATIONS

Les dossiers sont à retirer et à déposer sur www.marches-securises.fr

DATE LIMITE DE REMISE DES OFRES

Le Vendredi 29 Décembre 2023 à 12 heures

Une annonce
légale
à
publier
en
Martinique ?

Simple
Facile

Paiement
sécurisé

24 H / 24

7 Jours / 7

www.lelegis.fr